

## SEANCE ordinaire du 06 décembre 2024 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15      En exercice = 14      Présents à la séance : 9      Convocation du 29/11/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : M. Patrick CAMUS = pouvoir à Mme Maria DRABOWICZ  
M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Gérard DURAND  
M. Loïc GARNIER = pouvoir à M. Patrice LARONZE  
M. Benjamin LEDOUX = pouvoir à M. Patrick JURY

Absente : Mme Marion ALEXANDRE

Désignation du Secrétaire de séance : M. Patrick JURY

**Délibération n° 046 2024****Tarifs 2025 Salle des Fêtes Paul CORNU**

Pour mémoire, ci-après les tarifs 2024 :

- . Associations Commune (1 location gratuite par an) = 120 €
- . Associations Extérieures WE = 450 €
- . Associations Extérieures semaine (mardi, mercredi, jeudi sauf 1<sup>er</sup> jeudi du mois) = 130 €
- . Particuliers Commune WE = 280 €
- . Particuliers Extérieurs WE = 450 €
- . Vin d'honneur Particuliers Commune = 130 €
- . Vin d'honneur Extérieurs = non louée

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir la plupart des tarifs 2024 pour l'année 2025 comme suit :*

- . *Associations Commune (1 location gratuite par an) = 120 €*
- . *Particuliers Commune WE = 280 €*
- . *Vin d'honneur Particuliers Commune (mardi, mercredi, jeudi sauf 1<sup>er</sup> jeudi du mois) = 130 €*
- . *Associations et Particuliers Extérieurs WE = 500 €*  
(*vin d'honneur Extérieurs = non louée*)

*Frais d'électricité et de chauffage = 0,25 € le kw/h pour chaque location y compris les associations.  
Les frais de lavage sont inclus aux tarifs de location.*

*Nous joignons en annexe les tarifs pour la vaisselle et le matériel en cas de casse ou de disparition.*

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance

Le Maire, Gérard DURAND